



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 24 novembre 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Cabinet

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2015327-0001 du 23 novembre 2015 modificatif portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et communale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Aménagement (unité politiques et connaissances territoriales)

. Autorisation d'exploitation commerciale en vue de la création d'un supermarché à l'enseigne Intermarché par extension et transfert et la création d'un drive, suite à la réunion de la CNAC du 23 septembre 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

. Décision PREF/ARS/2015324-0001 du 20 novembre 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale « SAMSAH 66 Conflent Cerdagne Capcir »

. Décision ARS LR / 2015-2724 du 23 novembre 2015 portant délégation de signature

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture
Cabinet du Préfet
Bureau du Cabinet
Dossier suivi par :
Mme Marion CARBONNET

☎ : 04.68.51.65.18
✉ : 04.89.12.29.18
mail : marion.carbonnet@
pyrenees-orientales.gouv.fr

**Arrêté n°PREF/CABINET/BC/2015327-001 du 23 novembre 2015 portant modification
de l'arrêté n° PREF/CABINET/BC/2015320-0001 du 16 novembre 2015
portant attribution de la Médaille d'Honneur
Régionale, Départementale et Communale**

La Préfète des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 88-309 du 28 mars 1988, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 de M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

VU la circulaire NOR/IOC/16691C du 15 juillet 2009 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BC/2015320-0001 du 16 novembre 2015 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant l'erreur matérielle relative à l'échelon de six agents de l'Office Public de l'habitat des Pyrénées-Orientales ;

Considérant qu'il y a lieu, à la demande du maire de Perpignan, de prendre en considération une proposition complémentaire au titre de cette même promotion ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire général ;

A R R E T E

Article 1 : L'annexe n°1 – échelon Or -de l'arrêté n°PREF/CABINET/BC/2015320-0001 du 16 novembre 2015 est complétée afin de prendre en considération les six agents de l'Office Public de l'habitat des Pyrénées-Orientales promus à l'échelon Or.

Article 2 : L'annexe n°2 de l'arrêté n°PREF/CABINET/BC/2015320-0001 du 16 novembre 2015 est modifiée afin de retirer les six agents de l'Office Public de l'habitat des Pyrénées-Orientales promus à l'échelon Or.

Article 3 L'annexe n°3 de l'arrêté n°PREF/CABINET/BC/2015320-0001 du 16 novembre 2015 est complétée afin de prendre en considération la proposition de M. Kader SAHNINE, adjoint technique principal 2ème classe, à la mairie de Perpignan.

Article 4 : Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire Général, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 23 novembre 2015

La Préfète

Josiane CHEVALIER

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
Madame	Marie-Laure	CLEMENCEAU	Attaché principal	Mairie de SALEILLES
Monsieur	Christian	ALLARD	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Thierry	AUBERTHIE	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Claude	AYMERICH	Adjoint technique principal de 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Gerard	BALLESTA	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Pierre	BOLTE	Directeur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Christiane	BORDEREAU	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Jean-François	BOTELLA	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Christian	CASTEILTORT	Adjoint technique principal de 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Dominique	CEBE	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Annick	CHELE	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Michelle	CHEVELU	Conseiller socio-éducatif	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marie-Claude	CRABIER	Adjoint administratif principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Martine	CROS SAGET	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Michel	ESCUDIE	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Claude	GRAU	Technicien principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Marc	GUEROULT	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Henri	LAURENCIE	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Denis Luc	LEAL	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Monique	LECOMTE	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Jacques	MARTIN	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Alphonse	NOGUERA	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Dominique	PACOU	Agent maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	François	PAGES	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Claudine	PETITJEAN	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Christiane	RODRIGUEZ	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Ernest	TEJEDOR	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Monique	TORREILLES	Infirmier soins généraux hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Dominique	BOU	Agent de maîtrise	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Thierry	FAVEAUX	Adjoint technique principal de 2ème classe	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Joseph Marie	GAYETANO	Agent de maîtrise principal	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Madame	Michèle	MARTY	Rédacteur	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Henri	MONTOYA	Agent de maîtrise principal	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Bernard	CALCINE	Agent de maîtrise	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Madame	Régine	FAURE-HOFFMANN	Diététicienne cadre de santé paramédical	Centre hospitalier de PERPIGNAN
Monsieur	Antoine	ALIERN	Adjoint technique principal 1ère classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomération
Madame	Blandine	HERTOUX	Attaché principal	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomération
Monsieur	José	PALOMINO	Adjoint technique principal 1ère classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomération
Monsieur	Serge	RAXACH	Adjoint technique principal de 2ème classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomération
Monsieur	Marc	SURROCA	Directeur territorial	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomération
Monsieur	Guy	VILLENOVE	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Communauté des Communes du VALLESPIN
Monsieur	Jean-Pierre	CANAL	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du LANGUEDOC-ROUSSILLON
Monsieur	Alain	DE MAURY	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Monsieur	Serge	MASSEL	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du LANGUEDOC-ROUSSILLON
Monsieur	Joël	LEHAUT	Ingénieur territorial	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomér:
Monsieur	Fernand	RUIZ	Ingénieur en Chef de classe normale	PERPIGNAN MEDITERRANEE communauté d'agglomér:
Monsieur	Alain	AUSSEIL	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Marie-Paule	BOHER	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Philippe	DEBOSSCHERE	Agent de maîtrise principal	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Didier	DELAUNAY	Technicien	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Nicole	DELCOR	Adjoint technique 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Pierre	JULIEN	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Josette	LLABOUR	ASEM principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	René	ORDAS	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Bernard	SALMON	Agent de maîtrise principal	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Alain	SOURY	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Françoise	TELLO	ASEM principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Jean-Michel	CAUSANILLAS	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Jean	ALONSO	Adjoint au directeur du patrimoine	OPH des Pyrénées-Orientales
Madame	Sylvie	AYMA	Rédacteur	OPH des Pyrénées-Orientales
Madame	Dominique	DALMAU	Responsable de pôle	OPH des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Robert	MASFORNE	Assistant technique	OPH des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Bruno	PINEL	Employé administratif	OPH des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Marc	TEGGI	Agent de maîtrise principal	OPH des Pyrénées-Orientales

Annexe n°2
Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
Madame	Geneviève	BOURRET	Rédacteur territorial	Mairie de BOMPAS
Madame	Yannick	DROUEN	Agent social 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Madame	Sylvie	CAMOS	Agent social 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Madame	Sylvie	DABOUZY	Adjoint administratif 1ère classe	Mairie de CERET
Madame	Lydie	BARRIS	ATSEM principal 1ère classe	Mairie de CERET
Monsieur	Francis	ANDRE	Agent de maîtrise	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Alain	ANGLADA	Agent de maîtrise principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Michèle	AUSSEIL	Attaché principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Huguette	BAUX	Rédacteur	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Catherine	BOIRON	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Patricia	BOTTREL	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Pierre	CANCEIL	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Nadine	CARLIN	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Frédéric	CAZALA	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Martine	CERVERA	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Yves	CONSTANT	Ingénieur principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Nadine	CORRIEU	Rédacteur territorial	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marie-Rose	DUCROS	Adjoint technique 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Lysiane	EGGMAIER	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Monique	EXPOSITO	Attaché	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Patricia	GAILLARD	Attaché	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Hélène	GUMBAU	Conseiller socio-éducatif	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Suzanne	GUZZO	Adjoint administratif 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Isabelle	HYLARI	Infirmière en soins généraux hors classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Sophie	JOSSE	Conseiller socio-éducatif	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Frédéric	JOURDAIN	Technicien principal 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Thierry	LAIDOUN	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marielle	LECLERCQ	Rédacteur principal de 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Francine	LE PARC	Adjoint administratif 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Anne	MOSCONI	Puéricultrice cadre de santé	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Régis	POINTIS	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Alain	PORTELS	Directeur	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Hélène	RODRIGUEZ	Rédacteur	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Michel	RUIZ	Assistant socio-éducatif principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marie-Chantal	SAQUE	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marie-Thérèse	TUDELL	Assistant socio-éducatif principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Alain	VERGE	Agent de maîtrise principal	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Lydia	VICENTE	Rédacteur	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Jean-Claude	VILAR	Rédacteur	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Catherine	CAMPOS	ASEM principal de 2ème classe	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Madame	Josephine	CUADRADO	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Madame	Christiane	GERMAIN	ASEM principal de 2ème classe	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Madame	Marie-Hélène	SANCHEZ	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Monsieur	Thierry	BAGU	Agent de maîtrise principal	OPH des Pyrénées-Orientales
Madame	Corinne	STEINER	Responsable de pôle	OPH des Pyrénées-Orientales

Madame	Marie-Claude	CADENE	ATSEM principal 2ème classe	Mairie de SAINT-ESTEVE
Monsieur	Jean-Laurent	FRANCES	Chef de police	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Pierre	SEREE DE ROCH	Technicien	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	André	PALAU	Technicien principal de 1ère classe	EID Méditerranée
Monsieur	Franck	RIZO	Agent de maîtrise principal	Mairie de SAINT-ESTEVE
Madame	Christine	VILLEPONTOUX	Adjoint administratif principal 2ème classe	UDSIS 66
Monsieur	Alain	SENACH	Adjoint technique 2ème classe	Mairie de PORT-VENDRES
Madame	Aline	RICO	Professeur d'enseignement artistique hors classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomérat
Monsieur	Pascal	VILLENOVE	Technicien principal de 1ère classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomérat
Madame	Marie-Hélène	SICILIANO	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomérat
Madame	Fabienne	WOCH	Adjoint administratif principal de 1ère classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomérat
Monsieur	Jean-Marie	ASTIER	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du LANGUEDOC-ROUSSILLON
Madame	Catherine	BROUSSY	ATSEM principal de 2ème classe	Mairie de THUIR
Monsieur	Gérard	MARTIGNOLES	Agent de maîtrise	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomérat
Madame	Andrée	BLIN	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Marie-France	CASSAN	Adjoint administratif 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Corinne	CHAMBEU	Adjoint administratif 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Thierry	COTTINET	Adjoint administratif 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Pascale	FERRER	ASEM principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Henri	MARTI	Agent de maîtrise principal	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Annie	PANTOFEL	ASEM principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Isabelle	PUJOL	Attaché territorial	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Jean-Pierre	RAINERI	Agent de maîtrise principal	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Christine	REBECICH	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Patricia	SALAS	Adjoint administratif 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Rose-Marie	SERRA	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Véronique	SINDRES	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Roger	PALAT	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Yarnick	TISSEYRE	Chef de service de la Police municipale	Mairie de TOULOUGES
Monsieur	Jean-Jacques	SOLE	Adjoint de maîtrise principal	Mairie de TOULOUGES
Madame	Martine	RUIZ	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Mairie de TOULOUGES

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
Monsieur	Serge	DEIT	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	OPH PERPIGNAN MEDITERRANEE
Madame	Cristine	MIGNON	Animateur principal 1ère classe	CCAS de BOMPAS
Madame	Natacha	VERT	Attaché principal	CCAS de CANET EN ROUSSILLON
Madame	Françoise	PRATS	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	CCAS de CANET EN ROUSSILLON
Madame	Nathalie	RAMON	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de SAINT-ESTEVE
Madame	Marie-Thérèse	BOURBAO	Agent social 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Madame	Véronique	LEVEQUE	Adjoint administratif 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Monsieur	Pierre	MARIN	Adjoint administratif principal 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Madame	Martine	VIDAL	Agent social principal 2ème classe	CCAS de PERPIGNAN
Monsieur	Eric	BUSQUETS	Adjoint technique 2ème classe	Mairie de CERET
Madame	Christiane	COSTA	Attaché principal	Mairie de CERET
Monsieur	Jean-Jacques	MAYNERIS	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie d'ELNE
Monsieur	Eric	BISLY	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie d'ELNE
Monsieur	Jean	CALVET	Adjoint technique 1ère classe	Mairie d'ELNE
Monsieur	Marc	CLARIMONT	Adjoint administratif 2ème classe	Mairie d'ELNE
Monsieur	Jean-Marc	BALENYA	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Roger	BERTHOMIEU	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Michel	BLAY	Agent de maîtrise	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Marie-Christine	BOUYER	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Philippe	BRIQUEU	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Pascale	BROTONS	Adjoint administratif principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Cécile	BURBLIS	Adjoint administratif 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Catherine	FERRER	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Antoine	GARCIA	Ingénieur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Laurent	GENEAU	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Didier	GENE	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Stéphanie	GONDAL	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Catherine	GRANAROLO	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Dominique	GUIBERT	Conseiller socio-éducatif	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Martine	HERNANDEZ	Infirmière en soins généraux hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Corinne	JAOUEN	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Djamila	KADRI	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Patrick	LABBE	Technicien principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Corinne	LEGROS	Adjoint technique de 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Pierre	LOPEZ	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Frédéric	MAFFRE	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Bernard	MANYA	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Colette	MARAVITTI	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Catherine	OLIVE	Adjoint patrimoine 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Monique	OROFINO	Adjoint technique 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Christine	RIBERE	Infirmière en soins généraux hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Fabienne	VALLS	Adjoint administratif 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Rudolf	VELGHE	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur	Joachim	VERDEJO	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Madame	Isabelle	VIAL	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Annexe n°3
Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Monsieur	Christophe	ALLIONE	Agent de maîtrise	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Monsieur	Pierre	BOUTET	Adjoint technique principal de 2ème classe	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Monsieur	Joseph	SANCHEZ	Attaché principal	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Monsieur	David	VIDAL	Agent de maîtrise principal	Mairie de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE
Madame	Martine	BONNERY	Gestionnaire administratif spécialisé	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Jean-Michel	CAYRAC	Assistant technique	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Philippe	DE VOLONTAT	Technicien informatique	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Dominique	FERNANDEZ	Agent de maîtrise principal	OPH des Pyrénées-orientales
Madame	Martine	FOURC	Adjoint administratif 1ère classe	OPH des Pyrénées-orientales
Madame	Pascale	GALTE	Responsable de pôle	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	François	GIRMENS	Agent de maîtrise principal	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Stéphane	PAYA	Adjoint technique principal de 2ème classe	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Serge	SABAUT	Technicien principal de 1ère classe	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Frédéric	VALEZE	Agent de maîtrise principal	OPH des Pyrénées-orientales
Madame	Valérie	DANIEL	Attaché territorial	OPH des Pyrénées-orientales
Monsieur	Flavien	GUILLEMART	Ingénieur principal	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Madame	Christelle	HUET	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Jean-Pierre	LABOURDETTE	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Madame	Joseline	ORTIZ	ATSEM 1ère classe	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Madame	Josiane	PEREZ	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Monsieur	Jean-François	PESQUIES	Agent de maîtrise	Mairie de CANET-EN-ROUSSILLON
Madame	Patricia	ROMAN	Adjoint technique 1ère classe	Mairie de PARIS
Monsieur	Serge	NATIER	Agent d'accueil et de surveillance de 1ère classe	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Madame	Mercedes	CASTELLANO	ATSEM principal de 2ème classe	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Monsieur	Jean-François	ESTADELLA	Adjoint technique de 2ème classe	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Monsieur	Amar	GHILACI	Adjoint technique de 2ème classe	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Madame	Christine	LERUD	Adjoint technique de 2ème classe	Mairie de BANYULS-SUR-MER
Madame	Martine	NEGRE	Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle	Centre hospitalier de PERPIGNAN
Monsieur	Jean-François	MIR	Educateur principal 2ème classe	UDSIS 66
Madame	Isabelle	DUNYACH	Opérateur principal des APS	UDSIS 66
Monsieur	André	MALLAU	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomération
Monsieur	Pierre	BRAULT	Adjoint technique principal de 2ème classe	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomération
Madame	Nelly	SZYMANSKI	Attaché	PERPIGNAN MEDITERRANEE Communauté d'Agglomération
Monsieur	Raphaël	CARRION	Agent de maîtrise	Mairie d'ARGELES-SUR-MER
Monsieur	Jean-Pierre	CORDOMI	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	Mairie d'ARGELES-SUR-MER
Monsieur	Thierry	MADERN	Agent de maîtrise	Mairie d'ARGELES-SUR-MER
Monsieur	Jean-Marc	PINEDA	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Communauté des Communes du VALLESPiR
Madame	Carmen	FERNANDEZ	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Monsieur	Jean-Luc	FOUIN	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Madame	Béatrice	MONSEGUR	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Madame	Catherine	RONDELLO	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Monsieur	Marc	TARRIUS	Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Monsieur	Stéphane	REGAUDIE	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de THUIR
Monsieur	Jean-Jacques	ACENS	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Marie-Rose	ALQUIER	Assistante maternelle	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Jean-Jacques	AUROY	Brigadier chef principal	Mairie de PERPIGNAN

Madame	Veronique	CAIRAT	ASEM principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Marie	CAMPOS	Adjoint administratif 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	France	CAZES	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Sonia	COUDRE	Adjoint technique 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Najat	DAHIROUR	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Pascale	DECARE	ASEM principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	David	FOURNEAU	Attaché principal	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	David	GUILLAMET	Agent de maîtrise	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Stéphane	HENRY	Animateur principal 1ère classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Hélène	LLAUBERES	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Madame	Martine	ROTLLAND	ASEM principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN
Monsieur	Maurice	MARTY	Agent de maîtrise	Mairie de LATOUR-DE-CAROL
Monsieur	Thierry	ORJOT	Agent de maîtrise	Mairie de LATOUR-DE-CAROL
Madame	Dominique	BOURGES	Secrétaire de mairie	Mairie de LATOUR-DE-CAROL
Madame	Marie-Carmen	BOSOM	Adjoint administratif principal	Mairie de LATOUR-DE-CAROL
Madame	Marie-Claire	FERRER	Attaché territorial	Mairie de PEYRESTORTES
Monsieur	Jean	BERENGUER	Agent de maîtrise	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Hervé	BLASCO	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Christophe	BRIOL	Agent de maîtrise	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Ayméric	COSTE	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Rémy	DOUROU	Technicien	Mairie de LE BARCARES
Madame	Annie	MELOUX	Adjoint technique 2ème classe	Mairie de LE BARCARES
Monsieur	Jean-Pierre	ROCA	Agent de maîtrise	Mairie de LE BARCARES
Madame	Rose-Marie	PAGES	Adjoint technique territorial de 1ère classe	Centre Européen de Recherches préhistoriques de TAUTAVEL
Madame	Nathalie	JEGAT	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de TOULOUGES
Monsieur	Kader	SAHININE	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de PERPIGNAN

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE AMENAGEMENT – UNITE Politiques et Connaissance Territoriales

Avis d'insertion au RAA - Autorisation d'exploitation commerciale en vue de la création d'un supermarché à l'enseigne Intermarché par extension et transfert, et la création d'un drive, suite à la réunion de la CNAC du 23 septembre 2015

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Aménagement

Politiques et Connaissance
Territoriales

Secrétariat de la CDAC

Perpignan, le 20 NOV. 2015

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AVIS FAVORABLE DE LA CNAC POUR UNE EXPLOITATION
COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN SUPERMARCHÉ A
L'ENSEIGNE INTERMARCHÉ PAR TRANSFERT ET EXTENSION ET
CREATION D'UN DRIVE**

Réunie le 23 septembre 2015, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a donné un avis favorable à la demande de création d'un supermarché à dominance alimentaire à l'enseigne Intermarché d'une surface de vente totale à 1649,24 m², et la création d'un drive d'une surface de 216,72 m², présentée par la SARL PHISOL, agissant en qualité d'exploitant de la surface commerciale, et la SCI MGE SALANQUE, agissant en qualité de propriétaire. Ce projet est situé parcelles cadastrées section DH, N° 186 - 846 - 848, Route départementale N° 1 Avenue de la Salanque 66000 Perpignan.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la Mairie de Perpignan.

La responsable de l'unité Politiques
et Connaissance Territoriales



Isabelle PLANAS

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇨ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

→ Copie
(Mail + Courrier
départ le 20/11)



PREFET des Pyrénées-Orientales

PREF/ARS/2015 324-0001

DECISION n° **portant approbation de la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
« SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir »**

**La Préfète des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-7 et R312-194-1 à R312-194-25

VU l'instruction ministérielle N°DGAS/5D/2007/309 du 3 août 2007 relative à la mise en œuvre des groupements de coopération sociale et médico-sociale

VU la délibération du conseil d'Administration de l'Association pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (APAPH) Les Sources de Thuès dans sa séance du 24 avril 2014

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Association Joseph Sauvy en date du 24 avril 2014

VU la délibération du directoire et du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Thuir dans leurs séances du 25 avril 2014,

SUR proposition de la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon

DECIDE

Article 1^{er} – La convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir », conclue le 6 mai 2014, est approuvée.

Article 2 – Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir » a pour mission essentielle d'assurer de façon concertée l'accompagnement de la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux et d'handicap psychique sur le territoire du Conflent, de la Cerdagne et du Capcir.

Il a pour objets :

- D'exercer des activités dans les domaines de l'action sociale ou médico-sociale au sens de l'article L311-1 du code de l'action sanitaire et sociale
- De créer et de gérer des équipements ou des services d'intérêt commun ou des systèmes d'information nécessaires à leurs activités
- De faciliter ou d'encourager les actions concourant à l'amélioration de l'évaluation de l'activité de leurs membres et de la qualité de leurs prestations, notamment par le développement et la diffusion de procédures, de références ou de recommandations de bonnes pratiques, en lien avec les travaux de

l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- De définir ou proposer des actions de formation à destination des personnels de leurs membres.

Article 3 – Lors de sa constitution, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir » est composé des membres suivants :

- **Le centre hospitalier Léon-Jean GREGORY, établissement public de santé**, représenté par son Directeur, M. Philippe BANYOLS, dûment habilité et agissant sur délibération du conseil de surveillance en date du 25 avril 2014
- **L'association Joseph SAUVY**, association à but non lucratif, représentée par son Directeur, M. Yves BARBE, dûment habilité et agissant sur délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 2015
- **L'Association Pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (APAPH) Les sources de Thuès**, association à but non lucratif, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean Louis BENAVAL, dûment habilité et agissant sur délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 2014.

Article 4 – Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir » est une personne morale de droit public, composée de deux établissements associatifs à but non lucratif et d'un établissement public de santé.

Article 5 – Le siège social du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir » est situé dans les locaux de la MAS des sources, à THUES (66360). Il pourra être transféré à l'adresse du siège social de tout autre membre du groupement par décision de l'assemblée générale.

Article 6 – La convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « SAMSAH 66 Conflent/ Cerdagne/ Capcir » est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 7 – La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif ou par voie de contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 – La Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Perpignan, le 20 NOV. 2015

La Préfète



Josiane CHEVALIER

Décision ARS LR / 2015-2724

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L. 1432-2 issu de l'article 118 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 3 novembre 2015 portant nomination de Madame Monique Cavalier en qualité de Directrice Générale par intérim de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, à compter du 23 novembre 2015 ;
- VU** la décision ARS LR / 2010-056 du 13 avril 2010 portant nomination de Monsieur Dominique HERMAN, en qualité de Délégué Territorial du département des Pyrénées-Orientales ;

DECIDE

ARTICLE 1 Délégation de signature est accordée à Monsieur Dominique HERMAN, délégué territorial des Pyrénées-Orientales, afin de signer dans le cadre de ses attributions et compétences territoriales, les décisions suivantes :

I - Offre des soins et de l'autonomie :

a) professions de santé :

- Courriers relatifs à la permanence des soins - à l'exception des décisions relatives à la sectorisation, au cahier des charges et à l'organisation du service de garde des entreprises de transports sanitaires (art. L 6312-16 et suivants du code de la santé publique).
- Autorisation de dispenser l'oxygène médical.
- Correspondances relatives à la complétude des demandes de création de laboratoires d'analyses biologiques médicales et demandes de modification d'exercice.
- Application des dispositions du Code de la Santé Publique afférentes aux transports sanitaires (Code de la Santé Publique - article L. 6312.1 et suivants)
- Enregistrement des diplômes relevant de la compétence de l'agence.
- Établissement et mise à jour des listes professionnelles.
- Instructions des dossiers, organisation des épreuves du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins et délivrance des certificats.

- Dispenses de scolarité relevant de l'agence
- Instruction et décisions concernant l'exercice des professions médicales et paramédicales relevant de la compétence de l'agence.
- Présidence des conseils techniques et pédagogiques des écoles paramédicales.
- Récépissés de déclaration de l'activité de tatouage (article R 1311-2 Code de la Santé publique)
- Désignation des médecins experts en application de l'article R 141-1 du code de la sécurité sociale.

b) établissements de santé et médico-sociaux

- Les correspondances relatives
 - aux délibérations des organes délibérant et aux décisions des directeurs des établissements de santé visés à l'article L 6141-1 du code de la santé publique,
 - à la complétude des demandes d'autorisation de création, d'extension et d'autorisation d'ouverture des établissements de santé, des équipements matériels lourds, des activités de soins (article L 6122-1 du code de la santé publique) des établissements et services médico-sociaux
 - à la recevabilité des demandes d'autorisation en fonction des bilans quantifiés de l'offre de soins
 - la mise en œuvre des visites de conformité.
- Instruction des évaluations externes et décisions de renouvellement des autorisations des établissements médico-sociaux
- Les correspondances relatives à l'instruction
 - des demandes de création de structures de coopération,
 - des contrats d'objectifs et de moyens,
 - des conventions tripartites des EHPAD,
 - de la validation des GIR des EHPAD par la commission départementale de coordination médicale (décret et arrêté du 26/04/1999).
 - des plaintes et à leur suivi concernant les établissements médico-sociaux.
- le contrôle des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics de santé
- le contrôle des délibérations des conseils d'administration des établissements publics médico-sociaux
- le contrôle des décisions des directeurs des établissements publics de santé.
- la gestion des directeurs des chefs d'établissements des établissements publics sanitaires et médicosociaux, à l'exception des décisions concernant l'intérim, l'évaluation et la fixation du régime indemnitaire des directeurs des établissements suivants : CH de PERPIGNAN.
- Les décisions d'ordre budgétaire et tarifaire des établissements et services médico-sociaux s'inscrivant dans l'enveloppe départementale.
- Les conventions tripartites des EHPAD, lorsque celles-ci n'engendrent pas d'incidence financière.
- Les conventions tripartites des EHPAD, après validation du niveau régional, et en correspondance avec la qualité du signataire.
- Les conventions relatives à la mise en œuvre du dispositif de financement des emplois d'avenir.
- Les décisions relatives au contrôle des comptes administratifs, à la réformation et à l'affectation des résultats d'exploitation des établissements et services médico-sociaux.

- La présidence des jurys et l'organisation des concours hospitaliers.
- Les accusés de réception des dons effectués à des fins de recherche (article R 5124-66 CSP).
- Est exclue de la présente délégation toute décision relative au centre hospitalier de Perpignan.

II – Veille sanitaire et santé publique

- Proposition de désignation des médecins agréés pour le comité médical et la commission de réforme (Décret 86-442 du 14/03/1986 – version consolidée au 2 juin 2013)
- Correspondances relatives à la gestion des situations relevant du champ de la veille et de la sécurité sanitaire.
- Correspondances et avis relatifs aux demandes de détention d'arme (article 14 du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif).
- Secrétariat de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP).
- Désignation des médecins experts en application de l'article L. 3213-5-1 du code de la santé publique (Mesures de soins psychiatriques sans consentement)
- Avis sur les demandes d'inscription sur liste des médecins coordonnateurs des suivis socio-judiciaires –articles L.3711-1 et R 3711-1 du code de la santé publique.
- Désignation des médecins experts dans le cadre de l'article R. 141-1 du code de la sécurité sociale
- Délivrance des autorisations de transport requises pour les personnes qui se déplacent au sein de l'espace Schengen avec un traitement médical à base de certains médicaments stupéfiants ou contenant des substances psychotropes.
- Pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (LHSS, CAARUD, CT, ACT et CSAPA) :

Les correspondances relatives à :

- à la complétude des demandes d'autorisation de création, l'extension et l'autorisation d'ouverture
- la mise en œuvre des visites de conformité
- l'instruction des contrats d'objectifs et de moyens
- Les décisions d'ordre budgétaire et tarifaire des structures de réduction des risques et d'addictologie conformément aux critères régionaux.

III - Santé environnement

- Courriers généraux dans les divers domaines relatifs à la santé environnementale, bordereaux, certification conforme de documents administratifs.
Communication au préfet de rapports annuels ou d'information dans le domaine de la santé environnementale.
- Avis donnés par l'ARS au préfet, aux DDI, aux collectivités locales en application de la loi HPST ou en application de divers textes réglementaires dans le domaine de la santé environnementale (tels que notamment, ICPE, PLU, Permis de construire, études d'impact, avis à l'autorité environnementale, dossiers instruits au titre du code de l'environnement).
- Courriers et bons de commandes relatifs à la mise en œuvre du marché public sur le contrôle

sanitaire des eaux.

- Désignation des hydrogéologues agréés notamment pour les avis relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, aux eaux minérales, aux opérations funéraires.
- Établissement et signature des rapports présentés devant le CODERST dans les domaines relatifs aux EDCH, aux piscines, aux baignades, aux opérations funéraires, aux eaux minérales naturelles.
- Rapports et enquêtes relatifs à des inspections relatives au respect d'arrêtés préfectoraux, à des enquêtes environnementales sur des intoxications au monoxyde de carbone, sur le saturnisme infantile, à des inspections diverses dans les domaines de la Santé environnementale.
- Saisine du représentant de l'Etat dans le département dans le cadre de la procédure d'habitat insalubre prévue à l'article L.1331-26 du code de la santé publique.
- Observations sur les rapports annuels transmis à l'ARS avant transmission au préfet.
- Courriers, notifications et actes divers relatifs à l'instruction des procédures en matière d'EDCH, d'eaux minérales naturelles, d'habitat, de piscines et de baignades, de lutte contre la présence du plomb ou de l'amiante et autres nuisances, de rayonnements ionisants et non ionisants, de lutte contre la pollution atmosphérique et de déchets, de maladies transmises par les insectes, et ne relevant pas de la compétence du préfet.
- Interprétation des analyses de contrôle sanitaire des EDCH, des piscines, des baignades. Réalisation des synthèses.
- Demande de mesure corrective dans le champ de l'EDCH suite à une non-conformité d'une limite de qualité.
- Etablissement des bilans de contrôle sanitaire, des documents à joindre à la facture d'eau.
- Diffusion des informations et des analyses lorsque cette diffusion relève du champ de compétence de l'agence.
- Établissement, organisation et diffusion du programme de contrôle sanitaire dans le domaine des EDCH, des piscines, des baignades, des eaux minérales naturelles.
- Accusé réception des profils baignades
- Accusé réception de tout signalement d'une situation anormale ou mettant en danger la santé publique, son origine et les mesures prises
- Divers actes relatifs à l'application du code de la santé publique en matière de saturnisme infantile (accusé réception d'un signalement, délivrance agrément pour les activités de diagnostic et de contrôle du plomb, réception des CREP, courriers et transmissions).
- Prise et notification de mesures en cas d'inobservations de dispositions de lutte contre le bruit en sachant que l'autorité administrative compétente n'est pas spécifiée.
- Demandes de mises à disposition de dossiers technique pour l'amiante par les propriétaires et des conventions et documents de suivi des DASRI par les établissements sanitaires et médico-sociaux
- Convention de mise à disposition des données cartographiques auprès de nos partenaires extérieurs (DDI, bureau d'études, collectivités...).

IV – Animation territoriale

- Avenant aux contrats locaux de santé (CLS) ;
- Contrats de ville ;

V - Ressources humaines

- Gestion des congés et absences des personnels
- Définition des ordres de mission (permanents ou ponctuels) et instruction des états de frais de déplacement.

- Évaluation professionnelle des agents de la délégation territoriale dans le cadre des critères arrêtés au niveau régional.
- Signature des arrêtés relatifs au paiement des astreintes

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation accordée à Monsieur Dominique HERMAN, délégué territorial des Pyrénées-Orientales, est exercée par :

- Mme Catherine BARNOLE, déléguée territoriale adjointe, inspecteur hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Dominique HERMAN et de Mme Catherine BARNOLE, délégation est donnée à :

Pour le point I - Offre des soins et de l'autonomie - a) professions de santé :

- Mme le docteur Valérie CICCHELERO, médecin de santé publique
- M. Jean Sébastien TOUREL, Attaché
- Mme Virginie LAFAGE, inspecteur

Pour le point I - Offre de soins et de l'autonomie - b) établissements de santé et médico-sociaux :

- M. Rémi CROS, Inspecteur
- Mme Florence GRIFFON, Inspecteur
- M. Clément GAUDIN, Inspecteur
- Mme Virginie LAFAGE, inspecteur

Pour le point II – Veille sanitaire et santé publique

- Mme le docteur Valérie CICCHELERO, médecin de santé publique
- M. Jean Sébastien TOUREL, Attaché

Pour le point III - Santé environnement

- M. Donatien DIULIUS, ingénieur du génie sanitaire
- Mme Giselle SANTANA, ingénieur principal d'études sanitaires
- M. Jean Bernard TERRE, ingénieur principal d'études sanitaires
- Mme Christine PORTERO-ESPERT, ingénieur d'études sanitaires
- Mme Marie BARRERE, ingénieur d'études sanitaires

Article 3 : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 23/11/2015

signé

Madame Monique Cavalier
Directrice générale par intérim